

Décision portant nomination d'un directeur par intérim d'une unité mixte de recherche

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 1 février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2016-87 créant l'Unité Mixte de Recherche n° Inserm U 1216 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Emmanuel BARBIER assure la fonction de Directeur par intérim de l'Unité mixte de recherche UMR1216 à compter du 27 avril 2022.

Article 2 : La présente décision prend effet le 27 avril 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA
SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES